

## **Décret n° 2017-1550 du 09/11/17 modifiant l'article R. 531-9 du code de l'environnement**

(JO n° 264 du 11 novembre 2017)

---

NOR : TREP1716054D

**Publics concernés** : membres du Haut Conseil des biotechnologies.

**Objet** : modification de la composition du comité scientifique du Haut Conseil des biotechnologies.

**Entrée en vigueur** : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

**Notice** : le décret modifie la composition du comité scientifique afin de rassembler l'ensemble des compétences en droit, économie et sociologie au sein du comité économique, éthique et social.

**Références** : le code de l'environnement modifié par le présent décret peut être consulté, dans sa rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance ( <http://www.legifrance.gouv.fr>).

### **Vus**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 531-4-1 et R. 531-9 ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décète :

### **Article 1er du décret du 9 novembre 2017**

Les trois derniers alinéas de l'article R. 531-9 du code de l'environnement sont supprimés.

### **Article 2 du décret du 9 novembre 2017**

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 9 novembre 2017.

Edouard Philippe

Par le Premier ministre :

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire,  
Nicolas Hulot

---

**Source URL:** <https://aida.ineris.fr/reglementation/decret-ndeg-2017-1550-091117-modifiant-larticle-r-531-9-code-lenvironnement>